



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 4 mai 2015 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire
Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 30/04/2015.

Présents : Mmes et Mrs MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, MERLE J. Michel, BONNASSIEUX Bernard, BEFORT Jean-Marc, DUCHENE Colette, BONNET Philippe, ALLAIX Gilles, ROCHE Robert, BOISSONNET Annick, DENIS Catherine, FAYE Sylvie, GRANJON Marc, PRAILE Anne, BERTALOTTO Frédérique, SERRAILLE Loïc

Absents excusés : DI Quinzio Carole (procuration à Mme Guillaumond), Gonzalez Eric (procuration à M. Mollard), Jacquemot Estelle

Secrétaire de Séance : Régine TERRAILLON

MO/ 04 2015

Approbation du Procès verbal de la réunion du 26/03/2015.

La séance est ouverte par un rappel de M. le Maire sur la propreté de la ville. Lors de manifestations communales et en dernier lieu à l'occasion de la fête des classes, il a été constaté que certaines personnes n'hésitent pas à jeter gobelets, serviettes ou autres sur des lieux publics. Certains ont parfois tendance à cibler pour ce type d'incivilités une tranche d'âge en particulier. Or on s'aperçoit que c'est bien un phénomène partagé qui concerne un pourcentage de la population en général.

1- Vote des subventions 2015

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution des subventions aux associations. C'est un dossier ancien et dont la révision avait jusqu'à présent été régulièrement repoussée. La nouvelle commission finances a choisi de faire de nouvelles propositions pour un fonctionnement plus transparent et plus équitable à partir de nouveaux critères mieux définis et plus objectifs. En 2014, l'enveloppe globale était de 93 213 euros. En 2015, les prévisions sont de 85 890 euros. Pour rappel, il a été décidé de ne pas augmenter les impôts locaux. Cela contraint à encore plus de rigueur dans la gestion financière. Les principaux critères d'attribution sont les suivants :

- Une demande doit être établie par l'association à partir d'un dossier complet.
- Il n'y aura pas de subvention automatique à une association qui n'en a pas une nécessité absolue, c'est-à-dire qui a une trésorerie saine sauf sur un projet novateur.
- Il n'y aura pas de subvention automatique à une association qui ne fait pas l'effort de prévoir des actions pour renflouer sa trésorerie : une association ne peut vivre en comptant uniquement sur les cotisations de ses adhérents, la subvention municipale et sans un fonctionnement réellement associatif
- Il est tenu compte également des locaux utilisés voire du personnel technique mis à disposition lors de manifestations et dont la prise en charge des consommations d'énergie et d'entretien est déjà une forme conséquente de subventionnement

- On distinguera également les associations qui ont des formateurs et des écoles de jeunes de celles qui sont uniquement consommatrices de loisirs.
- On distinguera aussi les associations pour lesquelles la collectivité a conventionné une participation (office de tourisme, école de musique...).
- Chaque proposition faite par la commission sera argumentée et votée en conseil municipal une par une.
- Enfin, pour mémoire de nombreuses associations qui considéraient que les locaux et services de la municipalité étaient déjà importants ne sollicitaient aucune subvention.

Après avoir pris connaissance de chaque demande, du résultat de l'étude de la commission, le CM vote subventions selon le tableau ci-joint pour un montant de 77 690 euros.

2- Taxe finale sur la consommation d'électricité 2016

Cette taxe est basée sur les volumes d'électricité consommée par les usagers sur la commune, quelque soit le fournisseur d'électricité. Les collectivités ont la possibilité de fixer un coefficient unique qui ne peut être qu'une des valeurs suivantes : 0, 2, 4, 6, 8, 8.50 pour 2016. Actuellement le coefficient que nous appliquons est de 8.50. La recette a été de 70 891€ en 2014. Le CM vote le coefficient de 8.50 pour 2016

3- Dissolution du Syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée

Lors de l'assemblée générale du 26 février 2015 la question sur la pertinence du maintien du syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée s'est posée. Une décision de dissolution ou non, sera prise en fin d'année, après avis de chaque commune adhérente. Le Conseil municipal considère qu'il n'a pas assez d'éléments pour se prononcer. Des contacts seront pris pour mieux comprendre les avantages et inconvénients sur le sujet.

4- Avis sur la création d'une chambre funéraire au Pont Rochand

Après avoir pris connaissance du dossier, le CM donne un avis favorable à l'ouverture de la Chambre funéraire située au Pont Rochand.

5- Projet de sens de circulation

Dans le cadre du projet de réfection du centre bourg en vue de la signature d'un COCA et suite à la demande du conseil général, une réunion inter commissions a travaillé sur le dossier et propose la mise en place d'un nouveau plan de circulation. C'est également un dossier ancien qu'il est aujourd'hui indispensable d'aborder compte tenu de l'évolution de la circulation automobile et de la sécurité.

M. le Maire présente les deux scénarii selon les plans ci-joints. Les points positifs et les points négatifs sont débattus. Après vote à main levée, la proposition n°1 est retenue avec 17 voix pour, 2 contre et 3 abstentions. Ce nouveau sens de circulation sera mis en place au 1^{er} juillet.

Cette proposition vise à établir un sens unique descendant par la rue de la liberté à partir du monument aux morts qui se prolongera ensuite par la rue Denis Boulanger toujours en sens unique descendant ainsi que par la rue Victor Hugo. La rue de la République conserve un sens unique montant mais jusqu'à la rue Jacquard. Les cars du ramassage scolaire n'emprunteront plus la descente par la Place de la République. De la même manière, il faudra envisager de ne plus

autoriser le passage des cars par la rue de la liberté. Une négociation est à conduire avec le conseil général pour qu'ils empruntent la rue de la paix.

Ce nouveau sens vise à établir un sens de circulation « commerçant » qui débute par la place de la liberté et se prolonge par la rue de la république.

Des dispositifs divers de ralentissement sont à mettre en place pour que le flux automobile facilité par un sens unique soit un flux à vitesse modérée.

Le problème de panneaux indicateurs mal placés est soulevé, notamment pour l'indication des ETS Merle à qui un courrier sera envoyé pour la prise en charge des panneaux. En effet, une insuffisance de signalétique entraîne des passages de camions dans la rue de la République de plus en plus gênants.

6- Projet éducatif de territoire

Le conseil municipal approuve l'élaboration du PEDT pour les rythmes scolaires. L'Etat assujettit sa participation financière à l'établissement de ce PEDT.

7 – RAPPORT DES COMMISSIONS

7-1 Présidée par Philippe Bonnet conseiller municipal, la commission pour relancer la foire de la St Loup s'est réunie et a commencé à réfléchir sur des animations avec une volonté de proposer un cadre festif et convivial. Spectacles de rue, mise en avant des savoirs faire locaux avec le pôle des saveurs de la Loire et les produits de terroir devraient permettre de retrouver un sens à la foire. Des contacts sont en cours. Un repas avec des produits locaux sera organisé à midi. La communication sur ce projet devra être importante.

7-2 Intervention de M. Merle, président de la communauté de communes des collines du matin

Une balayeuse a été acquise par la Communauté de Communes, et sera mise à la disposition des 8 communes. Une convention sera signée avec les communes pour son utilisation. Il y sera stipulé que le lieu de garage sera à Panissières et qu'elle sera véhiculée et conduite par un agent de la commune Panissières dans le cadre de la mutualisation intercommunale. Sur cette balayeuse, un mécanisme adaptable de tondeuse est acquis par la commune de Panissières.

Le 22 mai une réunion est prévue à la Préfecture concernant le regroupement des Communautés de Communes.

7-3 Intervention de M. Roche, Conseiller municipal responsable des salles

Une visite du gîte de la Ferme Seigne a eu lieu avec les responsables de « gîte de France ». Les trois épis sont maintenus. Quelques améliorations sont à apporter, notamment la mise en place de protections extérieures sur les fenêtres. Le camping est signalé par un avis sur le guide du routard.

7-4 Commission sport -communication

Les travaux de réfection d'un court de tennis sont en cours. Ces travaux assurent la remise en état d'un court fortement dégradé mais il faudra envisager sa réfection globale dans quelques années.

Les travaux de réfection de la salle de l'amicale laïque sont en cours. Un état des lieux sera assuré à l'issue de ces travaux pour conduire ensuite à un mode d'utilisation des locaux en usage de « bon père de famille ».

Une table de tennis de table sera donnée par le club local à la Ferme Seigne pour apporter ainsi un agrément supplémentaire à cet établissement.

Une nouvelle brochure de présentation, la mise en place d'un site internet dédié sont des pistes de réflexion en cours.

Des devis seront demandés pour palier au problème d'étanchéité des vestiaires du gymnase.

L'école d'Architecture a réalisé un relai sur la commune. A cette occasion, un tag a été fait sur le bâtiment de la pétanque. Les organisateurs de la manifestation sont mis à contribution pour le paiement du nettoyage de ce tag.

7-5 Commission social-école – Une rencontre des bénévoles qui assurent l'aide aux devoirs dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires a été organisée car certains ne participeront plus à la rentrée prochaine. Il est impératif de trouver de nouveaux volontaires.

Le regroupement de la garderie de l'école maternelle avec celle de l'école élémentaire est en projet. Une prise en charge pourrait être acceptée par la CAF en ce qui concerne la PSU (prestation de service unique) et le CEJ (contrat enfance jeunesse).

Il serait souhaitable de recruter un contrat avenir pour les TAP dès maintenant pour être prêt à la rentrée scolaire

Le recrutement d'une infirmière à la crèche est en cours pour 18H. Ce poste existe mais n'était pas pourvu.

Une rencontre a été organisée avec les deux administrateurs de la MJ – Le projet de création d'un pôle enfance jeunesse est en cours de discussion. Ce projet doit être réfléchi de manière à ne pas faire double emploi avec l'action jeunesse de la Communauté de Communes mais s'inscrire en complémentarité.

La réunion extraordinaire du centre de loisirs a été bénéfique puisque plusieurs bénévoles sont entrés dans cette association. Des courriers et articles de journal avaient expliqué le fonctionnement du CLSH et les inquiétudes sur le devenir de ce centre par manque de bénévoles.

7-6 Commission urbanisme –

A l'occasion de la fête des classes en 5, il a été vérifié que le défilé pouvait avoir lieu dans la rue de la République en présence du marché.

Une réunion avec l'ensemble des concessionnaires de nos réseaux pour une présentation des projets et notamment de l'aménagement du centre bourg a eu lieu. Cette réunion avait pour objet d'échanger sur les projets à venir de manière à harmoniser les interventions des uns et des autres. Le compte rendu de cette réunion sera adressé aux services du conseil général dans le cadre du COCA.

7-7-Commission environnement –

Les permanences qui se sont tenues à propos de la nouvelle facturation de la SAUR pour l'assainissement ont apporté les précisions aux usagers qui le souhaitaient.

A l'occasion de l'éventuel projet de construction sur le terrain communal situé au bas du pensionnat St Antoine, une visite caméra des réseaux est en cours ainsi que sur le boulevard des sports.

Des travaux sont en cours pour l'étang du jardin public afin de récupérer deux sources pour une meilleure alimentation et donc une meilleure oxygénation de celui-ci.

Pour le fleurissement communal, des jardinières nouvelles ont été réalisées par les services techniques. Lors de la remise des prix du fleurissement 2014, le prix « Denise Maillavin » a été attribué à Monsieur Noël Maugé.

7-8 Commission finances

Monsieur l'adjoint aux finances présente le tableau d'endettement de la commune. Celui-ci fait apparaître un désendettement progressif depuis trois années. Cet effort sera poursuivi pour assainir cette dette en vue des investissements à réaliser en centre-bourg. Un rendez-vous sera pris avec le Directeur de l'école élémentaire à propos des crédits alloués pour explications.

8 - QUESTIONS DIVERSES

8-1 - Monsieur le Maire informe de l'achat aux enchères publiques du bail commercial de l'hôtel restaurant de la Poste par la société Guerpillon. Il informe sur les modalités en cours de transmission du bail amphithéotique pour les murs de cet établissement à ce même repreneur.

8-2 - Monsieur le Maire informe d'une demande d'installation de commerçants pour un commerce ambulant de camion pizza. Cette demande est débattue et sera étudiée par la commission commerces.

Fin de la réunion à 22H45. La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée, sauf imprévu, au mardi 16 juin 2015 à 20H



Annexe 1

Tableau des subventions aux associations

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDE	MONTANT MIS AU VOTE
THEATRE DU CANARD BLEU	pas de montant	0,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	pas de montant	0,00 €
AMRP (loyer)	500,00 €	500,00 €
AMRP (course de cote)	500,00 €	0,00 €
PHILARMONIQUE	1 350,00 €	0,00 €
OFFICE DE TOURISME	8 000,00 €	8 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	7 000,00 €	7 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	1 000,00 €	1 000,00 €
ECOLE MATERNELLE	915,00 €	410,00 €
COMITE DES FETES	4 610,00 €	4 610,00 €
VIE LIBRE	120,00 €	120,00 €
ETRIER PANISSIEROIS	600,00 €	300,00 €
SOUS DES ECOLES	750,00 €	750,00 €
SOFTEAM	600,00 €	0,00 €
CAP BASKET	400,00 €	400,00 €
CAP FOOT	2 500,00 €	
DIFFERENTES ECOLES EXTERIEURES A LA COMMUNE HORMIS ENSEIGNEMENT SPECIALISE	1 115,00 €	0,00 €

CLSH	20 000,00 €	20 000,00 €
ECOLE PRIVEE	7 000,00 €	7 000,00 €
ECOLE PRIVEE	20 000,00 €	20 000,00 €
ANIMATION CULTUREL	2 000,00 €	2 000,00 €
ETINCELLE	5 000,00 €	5 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 200,00 €	600,00 €
Subventions diverses		2 310,00 €
TOTAL cpte 657	85 480,00 €	77 690,00 €
CCAS - cpte 657 362	8 000,00 €	8 000,00 €